



# De plus en plus de salariés se plaignent d'être surveillés à leur insu

Actualité législative publié le 31/03/2017, vu 1963 fois, Auteur : [Frederic Mangel Avocat](#)

## De plus en plus de salariés déposent des plaintes auprès de la CNIL pour vidéosurveillance abusive sur leur lieu de travail

L'an dernier, la CNIL recevait 7703 plaintes dont 14% liées au travail. En effet, beaucoup d'employeurs ont recours à de la vidéosurveillance dans certains lieux de l'entreprise (lieux de pause, vestiaires) ou via les smartphones, ce qui est bien sur interdit. Si bien que depuis 2015, le nombre de réclamations liées à la vidéosurveillance a été multiplié par 2. Rappelons également que les manquements en matière de droit d'accès au dossier professionnel et les dispositifs de géolocalisation dans les véhicules professionnels représentent eux aussi chacun 14% des plaintes déposées à la CNIL.

La responsable de ces plaintes, Daniela Parrot, explique que la pose de caméras par l'employeur permet à ce dernier de surveiller les salariés pour compenser le manque de personnel, et ce, à un coût moindre. Toutefois, il est interdit de filmer en continu les salariés sauf dans certains cas délicats tels que les centrales nucléaires. Et si le risque de vol constitue un motif légitime pour implanter des caméras de surveillance sur le lieu de travail, cette implantation doit s'effectuer dans le respect de limites bien précises. La démarche doit en effet être expliquée aux salariés et la caméra ne doit filmer que la zone où le vol est susceptible d'être opéré (un distributeur de nourriture par exemple).

## De l'usage croissant des smartphones et tablettes

En termes de surveillance à distance, les caméras sont bien sûr encore de mise, mais sont également complétées par de nouveaux terminaux en vogue depuis maintenant près de 10 ans : les smartphones et tablettes. De nouveaux usages qui posent un autre problème : celui de la sécurité des données. En effet, beaucoup de ces terminaux ne sont pas protégés par un mot de passe, ou par un mot de passe faible, et l'adresse IP du dispositif permet un accès facile aux images...